DECISION N° 20261109_P_111 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement économie et tourisme

Objet : Signature de la convention d'accompagnement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) relative à l'étude « Structuration d'une offre territoriale numérique x industrie »

N° 20261109_P_111

Le Président,

Décide

OBJET

D'autoriser la signature de la convention d'accompagnement entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, désignée chef de file administratif de l'opération, et les établissements publics de coopération intercommunale partenaires, relative à l'étude « Structuration d'une offre territoriale numérique x industrie ».

Durée : La convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et s'achèvera après la transmission de l'étude.

Montant : le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 45 523,74 € TTC financé à 100 % par l'ANCT, sans participation financière de la Communauté de communes Loire Semène.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 9 novembre 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

Communauté de Communes "Loire et Semène" (Hte-Loire)

AR Prefecture

043-244301131-20261109-20261109_P_111-AU
Reçu le 18/11/2026